

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

L'ETAT CONTRE LA FAMILLE

(Pour la *Revue Ecclésiastique*)

SOUS ce titre, M. René Doumec vient de rappeler fortement, dans une conférence faite le 15 janvier dernier à Paris, la guerre sourde que l'Etat livre à la famille, guerre dont on retrouve les origines au XVIIIe siècle, mais que l'Etat actuel attise en France à son profit.

La « Réforme Sociale » a signalé cet article à ses lecteurs ; nous voulons en donner une modeste analyse.

Ce qui constitue la famille, c'est le groupement autour d'un chef qui est le père de famille, et qui possédant l'autorité, s'en sert pour le bien moral et matériel des membres de la famille.

L'unité et l'indissolubilité du mariage, voilà les grandes bases de la famille : le divorce en est le grand ennemi, c'est lui qui en paralyse le développement.

L'Etat cherche à diviser la famille, il veut en éparpiller les membres ; il sait bien que l'individu offre moins de résistance à ses suggestions, parce qu'il n'a pas de foyer, qu'il n'a pas de traditions, et que la force du groupement n'existe pas pour lui comme pour la famille.

* * *

Que n'a-t-on pas fait en France pour affaiblir la famille ! Loi du partage forcé et du partage égal, avec, pour conséquence, l'émiettement du patrimoine et la dispersion des membres de la famille ; loi du divorce, violation légale mais criminelle du lien matrimonial, qui sape les bases du mariage et qui s'implante dans certains milieux avec d'autant plus de facilité, qu'on est moins imprégné des principes de la religion qui, seule, a la force d'inspirer à la loi et aux intéressés le respect d'un lien auquel elle a donné un caractère sacré.

Puis les mesures prises contre la liberté d'enseignement en vue d'arriver à arracher au père de famille le plus indéniable de ses droits, celui de présider, de concert avec la mère, à l'éducation de ses jeunes enfants : voilà autant d'attentats injustes mais terribles qui affaiblissent la *famille*.

« Je n'oublie pas, remarque M. Doumic, qu'aujourd'hui nous possédons encore, sous beaucoup de restrictions, la liberté de l'enseignement. Mais je sais aussi qu'il n'en est pas, à l'heure actuelle, de plus menacée. C'est contre elle que conspirent les ennemis de nos libertés. C'est contre elle que tendent des mesures qui en apparence ne sont dirigées que contre certaines catégories de personnes, mais qui sont en réalité des mesures d'approche et d'investissement. On ne procède encore que par des voies détournées. On voudrait bien garder le mot, mais à condition de supprimer la chose.

L'idée est dans l'air. Et s'il est un péril dont nous devons nous tenir avertis, contre lequel nous devons unir tous nos efforts, c'est celui-là ».

Une famille affaiblie en présence d'un Etat tout puissant voilà la situation en France.

* * *

Quant aux tristes effets d'un état aussi anormal, ils sont considérables.

C'est sur le terrain *politique* : la perte de la liberté ; sur le terrain *économique*, c'est la dépopulation ; enfin pour les *relations familiales* c'est le trouble, le malaise et l'énervement. « Que dire des rapports des parents et des enfants d'aujourd'hui, s'écrie M. Doumic, *parlant de la France* ». Et qu'en pourrait-on dire qui ne parût à un homme sensé tout à fait invraisemblable, et ne fût pourtant fort au-dessous de la réalité ? Par une sorte d'anomalie bizarre et pourtant logique, moins nous avons de famille et plus les affections de famille atteignent chez nous un degré d'acuité qui nous est spécial. Nous voulons avoir nos enfants tout près de nous ; nous ne supporterions l'idée, ni qu'ils aillent faire loin de nous leur vie, ni que la vie leur apporte des épreuves ou des difficultés. Nous voulons leur épargner tout effort. Nous appelons cela tendresse paternelle ou maternelle. C'en est une parodie ou une dégénérescence. Ce n'est plus le sentiment, c'est la sensiblerie, la niaiserie sentimentale ».

Ce manque de virilité, cette dégénérescence de formation qu'on retrouve un peu partout où l'autorité paternelle n'est qu'une fable, ou ne s'exerce pas librement, l'organisation moderne de la famille n'y est pas

étrangère. Que l'Etat restitue à la puissance paternelle la liberté de tester qu'il lui a enlevée par sa loi arbitraire du partage forcé et du partage égal. Qu'il sache qu'une union transitoire est incompatible avec l'indissolubilité du mariage, laquelle indissolubilité le Christ établit dans l'évangile, en termes solennels. Qu'il cesse de travailler contre la famille en favorisant très largement le divorce. Qu'il rende inattaquable la liberté d'enseignement !

Voilà de sérieuses réformes ! comment les obtenir ?
En changeant la législature.

Ce dernier mouvement devra être préparé par le changement d'opinions, par la création d'un courant opposé. Tous ceux qui ont à cœur le bien-être moral et social, le maintien de la famille, devront contribuer à répandre et à provoquer le mouvement qui devra sauvegarder la famille en facilitant l'accomplissement de ses devoirs et lui laissant le libre usage de ses droits.

Il serait temps de rappeler le mot de *Portalis* présentant au Conseil législatif le titre du mariage : « Législateurs, les familles sont la pépinière de l'Etat, et c'est le mariage qui forme les familles ».

CONSULTATION LITURGIQUE

Chapelle semi-publique bénite solennellement

UESTION. — Je vois par la *Revue Ecclésiastique* du 15 février que les chapelles publiques de collège bénites solennellement forment une catégorie spéciale et ont des devoirs particuliers. Or la chapelle de notre collège est dans ce cas. Comme je ne voudrais rien changer sans nécessité et que d'autre part, je désire beaucoup observer toutes les règles liturgiques, je prie la même *Revue* de vouloir bien m'indiquer clairement les différentes obligations qui résultent de cette bénédiction.

RÉPONSE. — La réponse est contenue dans l'article du No 4 (pp. 100 à 105). Mais comme ce sont des réponses dont l'étendue est restreinte par les questions, et que la nouvelle question est plus générale, je reprendrai cette article en lui donnant un peu plus d'ampleur.

I. — Des vaisseaux où l'on peut célébrer le saint sacrifice de la messe les uns ont un titulaire liturgique, les autres en sont privés. Ces derniers sont toutes les chapelles entièrement privées (*oratoria mere privata*) tant celles qui sont établies dans des maisons privées et pour l'usage de la famille seulement (*oratoria domestica*) que celles qu'on est obligé d'ériger dans les communautés où se dit chaque jour un grand nombre de messes, ou dans celles où le personnel trop nombreux (comme

dans les hospices ou hôpitaux) ne peut se réunir dans la même chapelle principale ¹. Le nom de saint par lequel on désigne ces petites chapelles auxiliaires dans les communautés n'est pas une appellation liturgique et ne saurait par conséquent avoir aucune conséquence liturgique. Elles ne sont bénites qu'avec la courte formule du RITUALE ROMANUM *Benedictio loci* ou *domus novae*.

Les chapelles qui jouissent d'un titulaire liturgique sont toutes celles qui ont été ou consacrées, ou bénites avec la grande formule du RITUALE ROMANUM (composée d'aspersions, du chant des litanies des saints, de psaumes et d'oraisons). Ce sont les églises (cathédrales, conventuelles, paroissiales) et les chapelles réellement publiques (Notre-Dame-de-Bon-Secours, à Montréal) qui toutes doivent être bénites solennellement. Quant aux chapelles de séminaire, collège, couvent, hôpital, etc., comprises dans la catégorie des chapelles semi-publiques ², autrefois elles n'avaient de titulaire que lors-

¹ Les *oratoria mere privata* ne peuvent être érigés qu'en vertu d'un indult. Dans le cas des oratoires domestiques, l'évêque demande l'indult qui lui est envoyé au nom du destinataire. Pour les oratoires secondaires de communauté, nos évêques doivent avoir un indult général qui leur permet d'ériger de telles chapelles, là où ils jugent à propos. Les jésuites ont le privilège d'ériger ces chapelles dans toutes leurs maisons, sans indult particulier, ni permission de l'Ordinaire.

² Ce n'est que depuis le décret général du 23 janvier 1899 (No 4007) que les oratoires principaux de communautés sont désignés officiellement par l'expression "semi-publiques". On les appelait ainsi (ou semi-privés) depuis longtemps parceque ce

qu'elles étaient consacrées, mais maintenant la Congrégation des Rites leur reconnaît un titulaire liturgique, lorsqu'elles ont été bénites avec la grande formule du RITUALE³. Ainsi les chapelles (semi-publiques) principales de communautés appartiennent à la première catégorie qui n'a pas de titulaire, ou à la seconde qui jouit d'un titulaire liturgique et de toutes ses conséquences, selon qu'elles n'ont pas été ou qu'elles ont été bénites solennellement. Pour résumer, toutes les églises, les chapelles publiques et quelques chapelles semi-publiques ont un titulaire liturgique ; au contraire la plupart des chapelles semi-publiques, les oratoires secondaires de communautés et les oratoires domestiques n'ont aucun titulaire liturgique. Votre chapelle en a un.

II. — Les particularités liturgiques des églises et chapelles qui jouissent d'un titulaire se rapportent à l'ORDO de ces lieux, à l'office et à la messe du titulaire, à son suffrage et au saint à nommer dans l'oraison *A cunctis*.

sont des oratoires privés de communautés dans lesquels cependant un certain nombre de personnes (bienfaiteurs ou voisins, etc.), assistent à la messe et à quelques autres exercices de la communauté. Précédemment, la Congrégation désignait ces chapelles par les mots *oratoria privata*, tandis qu'elle appelait *mere privata* les chapelles de particulier.

³ Décret général du 5 juin 1899 (No 4025) publié en entier dans l'ORDO de Montréal pour 1901. Plusieurs chapelles qui, quoique bénites solennellement, n'avaient pas de titulaire liturgique, parcequ'elles n'étaient pas consacrées, en ont un depuis ce décret.

1o Les chapelles privées, oratoires domestiques, auxiliaires de communautés et la plupart même des chapelles principales de communauté n'ayant pas de titulaire, n'ont pas non plus d'ORDO particulier. Tout prêtre qui y célèbre doit y suivre son propre ORDO. Au contraire pour les églises et quelques chapelles (semi-publiques) qui possèdent un titulaire ont par-là même un ORDO spécial ⁴, tous les prêtres qui y disent la messe doivent le suivre exactement.

Les points suivants ont déjà été indiqués dans l'article mentionné plus haut, ainsi que dans un autre publié dans l'intervalle (au no précédent, p. 205). On me permettra de les reprendre en d'autres termes.

2o En soi, le clergé attaché à toute chapelle ou église qui a un titulaire doit faire chaque année l'office de ce titulaire sous le rite de première classe avec octave. Accidentellement dans certaines communautés de sœurs ou de frères, où personne ne récite le bréviaire, le titulaire sera privé de son office, toutefois la messe de ce titulaire devra être dite, selon l'ORDO de cette chapelle ⁵, par tous les prêtres qui y célébreront pendant l'octave. Mais, dans les communautés qui comptent des prêtres

⁴ Cet ORDO spécial en réalité n'est que l'ORDO du diocèse auquel il faut ajouter l'octave du titulaire (sinon pour l'office, parceque personne ne le récite, du moins pour la messe qui se dit dans cette chapelle).

⁵ Un aumônier de frères ou de sœurs *ne doit pas réciter l'office* du titulaire de la chapelle (principale) fut-elle consacrée. Il est

ou des clercs dans les ordres, tout ce personnel doit faire l'office du titulaire et en dire la messe ; c'est votre cas. L'ORDO de cette chapelle est l'ORDO propre des membres de cette communauté, ou, plus exactement, l'ORDO de la communauté, auquel s'ajoute l'octave du titulaire comme d'ailleurs les fêtes de patrons de lieu, (Saint Nom de Marie, Sainte Anne), de Dédicace et de titulaire de l'église cathédrale (Saint-Jacques, Saint-Hyacinthe, Sainte-Cécile) est l'ORDO propre de cette chapelle. Les prêtres étrangers qui y viennent célébrer doivent suivre cet ORDO, comme ceux de la maison. Il va de soi que lorsque le titulaire de la chapelle est une fête qui jouit déjà du rite de première classe et d'une octave, comme saint Jean-Baptiste, saint Pierre, saint Paul, le Saint-Sacrement, l'Assomption, etc., l'octave du titulaire n'offre rien de particulier.

Le suffrage et le saint à nommer dans l'oraison *A cunctis*, sont intimement liés à la question du titulaire. C'est un hommage plus souvent répété, que l'on rend au titulaire qui n'a qu'un office complet par année.

3o Tout prêtre doit réciter le suffrage du saint ou du mystère dont il a fait, ou fera, dans le cours de l'année

confesseur et prédicateur de ces derniers, mais n'a aucun lien canonique avec la chapelle qui ne lui appartient pas, et n'est pas destinée à recevoir le public. Il doit toujours réciter le bréviaire selon l'ORDO du diocèse, s'il est séculier, ou de sa communauté, s'il est religieux, mais *doit célébrer* selon l'ORDO de la chapelle, qui diffère bien rarement d'ailleurs de celui du diocèse.

l'office comme titulaire. C'est (pour ne pas parler des curés et vicaires dont il n'est pas question ici) tout le personnel des collèges, séminaires ou autres communautés tenu à la récitation de l'office. Il doit agir ainsi lors même qu'il serait absent de la maison, en un jour où il faut faire ce suffrage.

40 Il faut dans l'oraison *A cunctis* prononcer le nom du titulaire liturgique de la chapelle ou de l'église dans laquelle on célèbre quand c'est un ange ou un saint. On omet les mots *atque beato N** dans les chapelles semi-publiques qui n'ont pas de titulaire, ainsi que dans les oratoires *mere privata*, ou encore quand le titulaire est une personne divine ou un mystère, ou a déjà été nommé dans la même oraison ou dans une précédente. Ne connaissant pas votre titulaire, je ne puis faire l'application de ce principe. Si cependant c'est, comme je crois, le Sacré-Cœur de Jésus, vous n'avez pas de titulaire à nommer. Vous voyez donc que si ordinairement un prêtre nomme le titulaire dont il fait le suffrage, parce qu'il célèbre dans cette église ou chapelle, il doit au contraire nommer un autre titulaire quand il célèbre dans une autre église ou chapelle et laisser le sien de côté.

J. S.

LE CALENDRIER GREGORIEN

Et les Orientaux

 N connaît la réforme du calendrier, entreprise et achevée en 1582 par Grégoire XIII, avec le concours de Aloisio Lillo, et le P. Christophe Clavius, jésuite allemand, le plus grand géomètre de son temps. Elle avait été nécessitée par une erreur dans la mesure de l'année que l'astronome Sosigène fit sous César.

Cette réforme, parce quelle venait du Pape, toute fondée qu'elle était, fut cependant rejetée par les protestants d'Allemagne, de Suède, de Danemark, et par la Russie bien entendu « comme s'il était permis dit Bossuet à aucun homme raisonnable de ne pas recevoir la vérité de quelque part qu'elle vienne. »

Les siècles ont vu les opinions se modifier et en 1752, les Anglais ont adopté le calendrier grégorien ; les Suédois s'y sont ralliés en 1753, les protestants Allemands en 1776, et les Russes qui, seuls restaient en dehors de cette réforme, et dont un auteur a dit : « qu'ils aimaient mieux être brouillés avec tout le Ciel, que de se rencontrer avec l'Eglise romaine », les Russes si l'on en croit les derniers rapports ne seraient pas éloignés, dit on, de l'accepter.

Le signe des temps c'est la cessation de la lutte faite en Russie à la réforme du calendrier et la déclaration faite par le patriarche Joachim III, quand, s'adressant aux douze métropolitains membres du Saint Synode, lors de la reprise des travaux de cette assemblée, il a annoncé qu'on s'occuperait de la réforme du calendrier.

Un correspondant de Constantinople écrit ce qui suit dans *La Croix* du 15 février :

« Le patriarche Joachim III constatant que l'adoption du calendrier grégorien rencontre de nombreux partisans dans le monde orthodoxe, et que même des gouvernements de cette confession y voient une nécessité sociale, a invité les autres patriarches et les chefs des églises *autocéphales* (serbe, bulgare etc.) à prendre la chose en sérieuse considération, et à l'étudier au double point de vue de la correction scientifique et de la conformité aux prescriptions canoniques. Cette démarche est un grand pas de fait vers l'adoption du calendrier grégorien ».

Pour qui connaît l'histoire de l'orient grec, il y a dans cette démarche du patriarche Joachim III, d'heureux symptômes de rapprochement vers celui, duquel le principal journal de l'empire Russe a dit récemment : « Le Pape est le véritable chef de l'Eglise ; les évêques orientaux ne l'ignorent pas ».

C'est, dit-on, la première fois depuis deux siècles au moins qu'un patriarche grec fait entendre autre chose que des paroles amères vis-à-vis de l'Eglise catholique.

et en recommandant à l'étude de ses frères dans l'épiscopat la recherche des moyens propres à amener une entente avec l'Eglise catholique, comme aussi en déclarant qu'on s'occuperait de la réforme du Calendrier, le patriarche Joachim III a fait un effort considérable de bonne volonté.

*
* *

La grande objection c'est que l'adoption du calendrier grégorien serait aux yeux des églises greco-russes, une reconnaissance virtuelle de la suprématie du Souverain Pontife ; et c'est cette idée schismatique qui a inspiré tant de fausses solutions à une question qui ce semble, ne peut en avoir qu'une seule vraie.

Au sujet de la Pâque, on avait proposé un compromis en vertu duquel catholiques et orientaux abandonneraient de part et d'autre leur manière de déterminer l'échéance de Pâques, pour s'en tenir à un jour invariable qui eût été le second dimanche d'avril.

La proposition d'une pâque fixe a été récemment patronnée par le directeur de l'observatoire de Belgrade, M. Milan Nedelkovitch.

L'abbé Mémain, qui s'était signalé par ses premiers travaux sur la question du calendrier, a envoyé au directeur de l'observatoire de Belgrade, une réfutation qui aura d'heureux fruits si on en juge par la lettre que M. Nedelkovitch a adressé au savant abbé Mémain, lettre qu'une franchise admirable a inspirée, et dans laquelle le savant russe, rend hommage à la science de

M. Mémain, en lui disant : « Vous avez vos raisons bien sérieuses pour la date traditionnelle de Pâques, et vous à qui appartient de garder la tradition sacrée, vous le faites d'une manière savante et respectueuse, et je m'incline devant vos motifs sacrés ».

Espérons que cette question de l'adoption du Calendrier grégorien et de la Pâque grégorienne, soumise par Joachim III à la considération des douze métropolitains membres du Saint Synode, ne restera pas sans solution, et que cette solution sera conforme aux désirs du Saint Père. Il y aurait là une accélération dans la marche vers l'union des églises.

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — Le cardinal Parocchi. — Le cardinal Parocchi, qui avait été sérieusement malade, se remet rapidement.

Il a repris ses audiences, et le grand salon de la Chancellerie apostolique recommence à être rempli de visiteurs. On peut dire qu'il est toujours le cardinal le plus en vue, celui dont les antichambres sont toujours garnies. Pas une individualité de marque ne vient à Rome sans tenir à lui présenter ses hommages. Il est, chose rare, toujours prêt sur toutes les questions qu'on lui soumet.

Un jour, un prélat français qui s'occupait d'un tra-

vail sur les Papes d'Avignon, venait lui en parler quand le cardinal lui demanda s'il avait fouillé les bibliothèques d'Italie.

« Pas encore, Eminence.

— En ce cas, reprit le cardinal, n'oubliez pas qu'à la Laurentienne, à Florence, vous avez dans le fonds Strozzi tel manuscrit — dont il lui cita la cote — et qui contient telle chose », puis il passa à l'Ambrosienne de Milan, à la bibliothèque de Pise, remonta à celle de Gènes et, pendant près de dix minutes, lui fit une bibliographique complète de la question citant les fonds et parfois même les cotes des manuscrits.

L'étonnement du prélat n'eut pas de bornes ; mais ceux qui fréquentent ce cardinal savent qu'on ne sort jamais de son salon sans avoir appris quelque chose.

— Les lunettes de Léon XIII. — Les réceptions continuent au Vatican, et, comme si ces audiences ne suffisaient pas, le Souverain Pontife y joint celles des archevêques, des évêques et des préfets de Congrégations.

La somme de travail que Léon XIII peut fournir à son âge avancé est quelque chose d'incroyable, et ses organes le servent merveilleusement.

Il y a quelque temps, un évêque encore jeune devait lui lire une pièce, mais voilà qu'il s'embrouille, s'arrête, met sa main dans une poche, puis dans une autre.

Le Souverain Pontife lui demande :

« Mais, Monseigneur, que cherchez vous ?

— Mes lunettes, dit l'évêque tout confus.

— Ce n'est point la peine, reprit le Pape, donnez-moi la pièce, je la lirai bien moi-même ».

C'est ce qu'il fit.

Le Pape Léon XIII prend des lunettes quand dans une cérémonie il doit lire quelque prière ; il ne s'en sert point pour une écriture fine ou un manuscrit ordinaire.

Il y a là une adaptation de la faculté visuelle, une accommodation de l'œil inexplicable au premier abord. Le cardinal Pitrâ, par exemple, passait sans fatigue des heures à lire à la lampe un manuscrit grec où il fallait toute sa science pour retrouver le sens des mots ; mais lire le pontifical lui était beaucoup plus difficile, et il avouait lui-même, en plaisantant, qu'il aurait bien voulu demander la permission de dire la sainte messe en se servant d'un vieux manuscrit en guise de missel.

— La définition dogmatique de l'Immaculée Conception. — Le 2 mars dernier, au cercle romain de l'*Immacolata*, Mgr Rudini-Tedeschi a fait une conférence sur « le premier jubilé de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception ». Au premier rang de l'assistance très nombreuse étaient assis trois cardinaux, dont l'archevêque de Milan.

Le conférencier a expliqué que le cercle de l'*Immacolata* remplissait un devoir en prenant dès maintenant l'initiative des fêtes qui rappelleront au monde les raisons providentielles de la proclamation de ce dogme. Dans

une époque dominée par le matérialisme, l'Immaculée-Conception apporte à l'humanité les idées surnaturelles et spiritualistes. Mgr Rudini a passé rapidement en revue les événements qui furent la préparation providentielle de cette définition : exercices du mois de mai, l'apparition de la médaille miraculeuse, le couronnement de la Vierge de Savone, la conversion de Ratisbonne, etc. Le zélé directeur des pèlerinages italiens ne pouvait manquer de rappeler les souvenirs de Lourdes. Ce qui lui a permis de rapprocher les grands pèlerinages catholiques, Rome et Lourdes, la Papauté et l'Immaculée Conception, ces deux aspirations du ciel et de la terre sur lesquelles s'appuient les dernières espérances des individus et des sociétés.

Le jubilé pontifical est à peine inauguré, que déjà un nouveau but se pose devant la piété et l'amour filial des catholiques. De tous les cardinaux qui furent présents dans Saint-Pierre à la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception, un seul est encore en vie : c'est le Pape lui-même. Quelle fête pour le monde catholique, si les supplications des fidèles obtiennent de Dieu la prolongation de ces jours précieux jusqu'à ce nouveau jubilé où seraient confondus dans un même amour la Mère du ciel et le Saint-Père !

— Le groupe des démocrates chrétiens du “ Domani d'Italia ”. — Parmi les pèlerins lombards venus à Rome pour le Jubilé pontifical de Léon XIII, se trouvaient plusieurs membres du *Fascio democratico* de Milan.

Ils ont eu de fréquentes entrevues avec le groupe romain ; et de ces discussions est enfin sorti l'acte d'obéissance au Saint-Siège qui était espéré et attendu.

Le Saint-Siège a reçu et fait publier dans l'*Osservatore Romano* du 20 février la dépêche suivante :

« A Sa Sainteté Léon XIII.

« Le groupe démocrate chrétien de Rome accepte, en signe d'obéissance et d'attachement filial au Saint-Siège, les directions regardant l'action économique et sociale des catholiques, confirmant leur propre confiance inébranlable dans l'alliance efficace du catholicisme et de la démocratie, gage de prochains succès pour les revendications de l'Eglise et l'ascension civile des humbles vers la paix sociale dans le christianisme. Il est heureux de présenter cet acte d'hommage au commencement fortuné de la vingt-cinquième année du pontificat de Votre Sainteté.

Signé :

STIRATI,
RORA,
MATTEI GENTILI,
VALENTE.

C'étaient ceux-là mêmes qui avaient, il y a quinze jours, signé dans le *Domani Italia* une protestation regrettable.

Ainsi la douloureuse et funeste plaie du « réfractarisme » sera épargnée au mouvement des catholiques italiens, qui en avait été un instant menacé.

Nous savons que cet acte de soumission filiale a été très bien venu au Vatican, et que c'est un des hommages qui ont le plus réjoui le cœur de l'auguste Pontife au premier jour des solennités jubilaires.

Dès le lendemain, S. Em. le cardinal Rampolla a répondu par la lettre suivante :

« Le Saint-Père a été particulièrement heureux du télégramme par lequel vous lui annonciez l'adhésion du groupe démocratique chrétien de Rome aux dernières dispositions pontificales relatives à la démocratie chrétienne en Italie. L'auguste Pontife ne doute pas de la filiale dévotion des jeunes démocrates chrétiens de Rome pour son auguste personne et de leur sincère obéissance à ses directions. Il a la confiance que sous la sage conduite du second groupe de l'œuvre des congrès, ils apporteront à l'action populaire chrétienne le même enthousiasme que par le passé. Les dispositions pontificales récentes dans la pensée du Saint-Siège n'ont point d'autre but que de coordonner les forces démocratiques chrétiennes ; elles rendront, c'est son espoir, cette action populaire chrétienne plus efficace pour atteindre sa très noble fin, qui est le soulagement du peuple. — En signe de sa spéciale bienveillance pour vous, le Saint-Père a daigné vous accorder à vous et à tous ceux qui font partie du groupe démocratique chrétien de Rome, la bénédiction apostolique. »

— **Hommage au Pape des ouvriers.**— Les sociétés ouvrières de Rome ont conçu l'idée d'offrir à Léon XIII

à l'occasion de son jubilé, trois grandes tables de bronze, portant gravées en latin et italien, les trois Encycliques pontificales sur la question ouvrière. Ces tables de bronze feraient partie d'un monument, qui symboliserait l'ouvrier ennobli et sanctifié par la religion catholique. Tous les adhérents, sociétés ou individus, peuvent envoyer un parchemin avec devises et signatures. Ces parchemins seront déposés dans une cassette qui sera enfermée dans le monument ; et leurs copies formeront un album qui sera présenté à Léon XIII.

* * *

— Des nouvelles de l'étranger font savoir que le jubilé de Sa Sainteté Léon XIII a été solennisé dans toutes les capitales d'Europe avec grand éclat.

Voici les faits plus importants :

A Bruxelles, LL. MM. le roi et la reine ont chargé le général Nicaise de se rendre au palais de la nonciature en forme officielle avec mission de présenter leurs hommages et leurs souhaits pour le Saint-Père.

Le comte de Flandre et le prince Albert se sont rendus en personne près du nonce.

* * *

A la Haye, les représentants des deux reines, les ministres et le corps diplomatique en grand uniforme ont assisté au *Te Deum* solennel célébré pour le Pape. Le monde officiel est allé s'inscrire au palais de la nonciature.

* * *

L'archiduc d'Autriche François-Ferdinand d'Este, héritier du trône, a envoyé au Pape une lettre autographe pour lui exprimer ses regrets de ne pouvoir se rendre en personne à Rome dans cette circonstance. En même temps Son Altesse Impériale présentait au Souverain Pontife ses souhaits respectueux.

* * *

S. M. le roi de Saxe a fait présenter au Pape un magnifique vase en porcelaine de la célèbre fabrique de Neubec.

* * *

A Munich, les princes de la maison royale se sont réunis au palais de la nonciature et ont exprimé au nonce leurs sentiments de dévotion pour le Pape. Les deux bourgmestres de la capitale ont fait une visite officielle au nonce afin de présenter les vœux des citoyens de Munich, offrant une adresse artistique qui a été expédiée au Vatican.

* * *

Le roi et la reine et la reine douairière de Portugal ont envoyé, le 3 mars, près du nonce pontifical, leurs grands-maitres chargés d'exprimer au représentant du Pape leur dévouement et les souhaits pour l'auguste personne du Souverain Pontife.

* * *

Au *Te Deum* célébré dans l'église catholique d'Athènes

ont assisté les maréchaux de la cour du roi, les membres du gouvernement et le corps diplomatique.

* * *

Le président de la Confédération suisse a envoyé à Rome le télégramme suivant :

« Entouré d'un universel respect, Votre Sainteté fête aujourd'hui le 25e anniversaire de son couronnement.

« En cette occasion nous prions Votre Sainteté de vouloir bien agréer nos vœux. Puissiez-Vous pour longtemps encore exercer Votre sacré ministère !

« Au nom du conseil fédéral suisse.

« Le président de la confédération : Zemp ».

ALLEMAGNE. — A l'occasion du Jubilé du Souverain Pontife, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie l'article suivant :

« Nous comprenons les sentiments de vénération de nos concitoyens catholiques au commencement de cette année jubilaire qui est d'une extrême rareté.

Le pontificat de Léon XIII est un des plus brillants de l'histoire de l'Eglise. Léon XIII a incarné, comme depuis longtemps on ne l'avait vu chez ses prédécesseurs, l'idée historique de la Papauté.

A côté de cette idée existe l'idée de l'empire allemand, qui ne contient plus l'idée de l'empire du monde au sens du Saint-Empire romain germanique d'autrefois, mais qui contient l'idée de la nation allemande libre de préjugés.

L'empereur allemand et le Pape ont trouvé leur intérêt à établir entre eux des relations de souverain à souverain, depuis une dizaine d'années, selon les règles de la courtoisie internationale.

Le Pape doit les succès les plus durables de son pontificat à la haute sagesse avec laquelle il a établi des relations avec l'Allemagne. L'appui qu'il a rencontré chez les Hohenzollern empereurs a contribué à augmenter son autorité dans le monde entier.

L'empereur éprouve pour Sa Sainteté les sentiments personnels de la plus vive sympathie, supérieurs aux sentiments de politesse en usage parmi les souverains.

Une mission spéciale exprimera au Pape ses vœux et ses félicitations. »

AUTRICHE. — Vienne. — Le temps n'est plus où les ministres, la Couronne, et nombre de catholiques au cœur trop timide tremblaient au seul nom de Wolf, le redoutable meneur des prusso-protestants. Wolf était maître de la Bohême allemande, il allait conquérir la Basse-Autriche, la Haute-Autriche, Vienne même, et qu'allaient devenir l'idée patriotique autrichienne et la foi catholique ?

On se rappelle ce qui est arrivé aux derniers jours du mois de novembre dernier : l'insulteur de saint Alphonse de Liguori, des sacrements, de l'Eglise catholique, des religieux français expulsés s'est trouvé pris dans une affaire d'adultère si scandaleuse que la moitié de ses partisans l'abandonnèrent immédiatement. Aujourd'hui, toutes les forces de ce parti qui se flattait de dévorer

l'Autriche, le catholicisme et la papauté, se consomment en luttes intestines dont voici l'objet : il s'agit de savoir qui sera le nouveau Luther et le nouveau Barberousse, et c'est entre Wolf et Schœnerer que la lutte se poursuit.

Wolf veut redevenir chef des prusso-protestants, et Schœnerer veut profiter de la mésaventure de Wolf pour établir solidement sa domination. Ils se battent entre eux, et c'est ainsi que finit dans l'impuissance, le déshonneur et le ridicule, un parti qui avait coûté à la Prusse et au protestantisme 10 millions de francs en moins de trois années.

Wolf a insulté grossièrement à la Chambre un des saints les plus vénérés de l'Eglise catholique qu'il avait reniée pour faire sa carrière : son apostasie et ses blasphèmes ne lui ont pas porté bonheur.

*
* *

Chose frappante : en quelques mois, tous les insulteurs de saint Alphonse de Liguori ont fait une mauvaise fin. A Vienne, Wolf disparaît comme on vient de le voir. A Munich, un nommé Kutcera fonde le journal *l'Odin*, qui prêche le *Los von Rom* et détaille l'immonde brochure de Grassmann contre le saint Docteur : Kutcera est aujourd'hui en fuite ; un de ses associés a disparu, poursuivi pour adultère, et le second associé, qui avait commis pour 50,000 francs d'escroqueries au moyen de faux, est arrêté à Cologne où il se cachait avec une fausse barbe.

Enfin, à Leipzig, le nommé Carl Minde, propagateur de la brochure Grassman, vulgarisateur d'écrits sales contre les prêtres, la confession et l'institution sainte du célibat, s'écroule à son tour. Au moyen d'annonces lancées dans les journaux de Dresde, il attirait des naïfs à qui il proposait l'association contre dépôt d'un cautionnement de 5,000 marks. Un imprudent eut le tort de croire qu'un industriel lancé dans d'aussi viles besognes pouvait être un honnête homme, et lui confia l'argent réclamé. Le pourfendeur des prêtres utilisa la somme pour ses besoins ou ses plaisirs. Le tribunal l'a condamné à trois mois de prison, jugement que la Cour de cassation vient de confirmer.

ETATS-UNIS. — New York. — Les Assomptionnistes dispersés en France ont trouvé accueil dans la libre Amérique, et Mgr Corrigan, archevêque de New York, leur a confié, dans sa ville épiscopale, une nouvelle paroisse destinée à grouper l'immense population espagnole de la grande cité cosmopolite : Espagnols de Californie, Mexique, Etats du Sud, Cuba, Philippines, Républiques de l'Amérique du Sud.

Cette paroisse, installée bien pauvrement dans la ville des milliardaires, a été inaugurée le deuxième dimanche de Carême.

Mgr l'archevêque devait présider ; mais, empêché par un accident fâcheux, il avait envoyé son vicaire général.

Le curé de Sainte-Etienne, le R. P. Colton, a chanté

la messe ; le R. P. Wucha, de l'église française, agissait comme diacre et le curé de Saint Bernard, sous-diacre. Le R.P. Supérieur des Pères du Saint-Sacrement, un Père Jésuite et divers ecclésiastiques, des Frères Maristes qui avaient amené leur chorale, étaient dans le chœur. L'assistance, composée des Espagnols de tous pays et de toutes teintes de visage, se montrait enthousiaste. Le P. Thomas, Assomptioniste, a fait, dans le plus pur espagnol, un discours vibrant qui émut ces catholiques venus de toutes les parties du monde, mais unis ici par leur *belle langue, leur foi et leur liberté*.

C'est ainsi que la persécution sert le règne de Dieu qu'elle veut détruire.

* * *

— A la bénédiction de la nouvelle église syrienne, à Philadelphie, on s'est servi d'un rituel latin, la messe a été dite en Syro Chaldaïque, le sermon a été fait en anglais, aux fidèles dont la langue principale est l'arabe.

Le *Standard* se demande si on peut présenter un plus beau spectacle de l'universalité et de l'unité de l'Eglise. C'est là aussi une preuve frappante de la force d'attraction de la foi catholique en cet endroit.

En vérité si l'Eglise catholique n'existait nulle part ailleurs que dans les Etats-Unis, ceci nous autoriserait à lui donner le nom de catholique, et on pourrait de ce chef l'appeler l'Eglise de toutes les nations. On est un peu trop habitué à regarder le catholique oriental comme quantité négligeable parmi l'élément laïque de la contrée ; or, les Syriens qui n'étaient que 25 le jour

où Mgr Yasbek vint les prendre sous sa juridiction, sont maintenant en assez grand nombre, dans la cité Quaker, pour avoir une église spéciale à leur nationalité.

C'est une particularité digne de mention, que le fait de la célébration du Saint Sacrifice à Philadelphie, dans la langue parlée à Jérusalem au temps des apôtres.

BIBLIOGRAPHIE

Actes Episcopaux

PEMBROKE, 15 mars 1902. — Circulaire au clergé.

- I. — Rapports annuels.
- II. — Tableau des quêtes diocésaines.
- III. — Mariages mixtes.
- IV. — Indult accordant le privilège de gagner les indulgences avec la confession bi-mensuelle.
- V. — Indult permettant de se servir, pour le baptême des adultes, de la formule en usage pour celui des enfants.
- VI. — Sujets de la conférence ecclésiastique.

OTTAWA, 19 mars 1902. — Circulaire au clergé.

- I. — Retraite pastorale.
 - II. — Visite épiscopale.
-

Ouvrages reçus à la *Revue*

JOURNAL INTIME DE MGR DUPANLOUP. Extraits recueillis et publiés par M. BRANCHEREAU, Supérieur du Grand Séminaire d'Orléans, 1 vol. in-12. Prix : 3 f. 50. (Paris, ancienne maison Ch. Douniol, 29, rue de Tournon.) A Montréal et à Québec, chez les principaux libraires catholiques.

Ce volume est la reproduction, avec des additions importantes, des trois articles dans lesquels le *Correspondant* a publié le Journal intime de Mgr Dupanloup.

La publication de ce journal, dont la grande Revue catholique si chère à Mgr Dupanloup a eu avec justice la primeur, a répandu sur l'âme de l'illustre évêque une lumière nouvelle et inattendue. Pour plusieurs elle a été une révélation.

C'est ce qui nous a déterminés, cédant d'ailleurs à de nombreuses instances, à réunir en un corps d'ouvrage les articles du *Correspondant*. Nous avons pleine confiance que le bon accueil qu'ils ont reçu des lecteurs de cette Revue, sera fait également au présent volume, par le grand public auquel il s'adresse.

LES VERTUS DU COEUR DE JESUS, par L. Bousac, ancien professeur de Théologie à l'Institut catholique de Toulouse et à l'Université Grégorienne de Rome. 7 vol. in-12. Prix : 7 fr. Chaque volume se vend séparément. Prix : 1 fr. ; franco : 1 fr. 20.

On a déjà rendu compte dans plusieurs revues catho-

liques de l'œuvre du P. Boussac : *Les vertus du Cœur de Jésus*. Mais l'œuvre continue toujours — elle continuera longtemps encore — et le P. Boussac prouve une fois de plus la vérité de cette belle parole de Mgr Gay : « C'est tout un monde que le Sacré-Cœur ; la foi l'ouvre, l'amour est le jour qui l'éclaire. De même que dans l'immensité de l'espace, l'œil aperçoit des mondes après des mondes, la foi et l'amour découvrent dans le cœur du maître de nouvelles perfections. »

LES SOURCES DE LA PRÉDICATION. Prêchons l'évangile ou instructions et homélies doctrinales, populaires et pratiques des pères, des docteurs et des saints sur les épîtres et évangiles de toute l'année liturgique. Texte intégral et suivi, choisi, traduit, mis en ordre avec sommaires, divisions et notes et publié par une société de prêtres de divers diocèses, sous la direction de l'abbé J. PAILLER, pour paraître en 1902.

Ouvrage capital, unique et classique (près de 3,000 instructions ou plans, dont la moitié traduits en français pour la première fois) dédié au clergé des paroisses, des institutions et des communautés.

L'ouvrage (il est entièrement terminé et l'impression commencera en 1902 pour s'achever rapidement) comprendra 21 volumes in-8 de 700 à 900 pages, texte compact, et renfermera *IN-EXTENSO*, pour chaque dimanche et fêtes, les meilleurs commentaires, homélies, discours et sermons des saints, épars jusqu'ici dans des milliers

de volumes peu lisibles, d'un prix inabordable et quelques-uns introuvables. Ce sera, si l'on veut, toute la Patrologie latine et grecque, mise à la portée du prédicateur, avec en plus les saints du XIII^e au XIX^e siècles.

(Les saints Thomas d'Aquin, Bonaventure, Antoine de Padoue, Borromée, Thomas de Villeneuve, François de Sales, Liguori ; les bienheureux Albert le Grand, Jacques de Voragine, de la Colombière, etc.) Donc, rien des pages plus ou moins creuses (à part quelques rares exceptions) de tant d'auteurs modernes, mais de la substance, du fond, l'interprétation sûre, toujours nouvelle quoique plus ou moins ancienne, de la parole de Dieu, s'adaptant (il suffira de la lire et de l'essayer), aussi bien à nos temps qu'aux temps où elle jaillissait du cœur plus que des lèvres des saints, et cela devant l'auditoire le plus instruit (tenté qu'il connaisse l'*Évangile* !) comme devant les populations de nos campagnes, à la grille du cloître, à la salle du chapitre monacal, en présence de la jeunesse de nos écoles et collèges, en tous lieux et toujours.

Bref, notre ouvrage, c'est l'*Évangile* expliqué et commenté par les saints, avec la doctrine qu'il renferme, avec la morale qu'il contient. Pour plus de détails, et si d'aucuns craignent de dépenser une somme relativement considérable sans profit réel et sérieux, qu'ils s'adressent au préalable à l'abbé Paillet qui se fera un devoir de les renseigner sur le but et le contenu de ce travail.

INDICATION DES TOMES.—1 à XV : Dimanches et Fêtes. XV à XX : Commun des Saints, Fêtes de la sainte Vierge et des Saints. XXI : Tables générales, l'une des auteurs par siècles et par ordre alphabétique avec les matières traitées ; la seconde donnant la concordance de l'Évangile avec les indications homélitiques ; la troisième l'ensemble et les détails de toute la prédication. Dans les tomes IV à IX consacrés au Carême, sont contenus : 1) de saint Augustin, ses discours sur les Psaumes les plus usités ; 2) de saint Jean Chrysostome, ses homélies sur le sermon de la montagne ; 3) du bienheureux Albert le Grand, ses plans détaillés sur la sainte Eucharistie ; 4) de saint Thomas d'Aquin, ses opuscules oratoires sur la vie de Notre-Seigneur, le Pater, Ave et Credo, le Décalogue, les Commandements, le Jugement général et la Béatitude ; 5) de saint Bonaventure, son commentaire (*le chef-d'œuvre des commentaires*) sur saint Luc et ses instructions sur saint Jean ; 6) du bienheureux Jacques de Voragine, ses sermons d'or sur tous les évangiles du Carême ; 7-8) de saint Vincent de Paul ; et de saint Léonard de Port Maurice, leurs sermons pour les missions, etc., etc. Un exemple : Voulez-vous parler sur la parabole de l'Enfant prodigue, vous trouverez au tome V de notre ouvrage, les homélies des saints Ambroise, Pierre Chrysologue (trois admirables homélies), Eloi, Bède et Bernard ; les plans développés de J. de Voragine et de saint Bonaventure, et un sermon de saint Léonard de Port Maurice. Pour un dimanche quel qu'il soit, nous donnons de 15 à 20 sujets

complets, non fragmentés comme dans certains recueils anciens, mais tels qu'ils ont été prêchés par les saints. Au lecteur de méditer le saint et de se l'approprier. Tous les textes bibliques imprimés en italique dans la traduction, sont donnés en latin au bas des pages ; et afin qu'on puisse d'un coup d'œil saisir l'homélie ou le discours, nous avons établi des sommaires et des divisions, qu'en vérité les éditions latines ou grecques ne donnent pas, mais qui découlent naturellement des matières elles-mêmes, et que nous avons soin de reproduire en lettres plus voyantes en têtes alinéas.

Travail coûteux, long et hérissé de difficultés. Dieu, pour qui seul nous avons besogné, nous a soutenus jusqu'à la fin dans notre désir d'être utiles à nos confrères Curés, Aumôniers, Missionnaires Religieux, Vicaires, Directeurs et Professeurs de France, et de tous les pays catholiques.

OBITUAIRE

M. l'abbé M. C. G. Fournier, ancien curé de Sainte-Flavie, décédé le 6 avril 1902.

(Société d'une messe).
